



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Affaire suivie par :

Yves Legrenzi

yves.legrenzi@pays-de-la-loire.gouv.fr

02-40-08-64-40

Nantes, le 8 juin 2020

Le Préfet de région Pays de la Loire

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Concertation sur les zonages de gestion quantitative du SDAGE.

PJ : Note de présentation et quatre annexes.

Fiches descriptives des enjeux par SAGE.

Améliorer la gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les Pays de la Loire, dans un contexte de pression accrue liée au réchauffement climatique. L'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante est indispensable à de multiples usages : satisfaction des besoins en eau potable, industrie, agriculture... La préservation des milieux naturels, de la biodiversité et du cadre de vie est également intimement liée à une gestion équilibrée de cette ressource.

Autant d'enjeux pris en compte par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne en cours de révision : son prochain cycle se déroulera sur la période 2022 – 2027.

Le vote du comité de bassin sur le projet de SDAGE qui sera soumis à la consultation formelle du public et des parties prenantes en 2021 est prévu en octobre 2020. Il sera précédé d'un examen dans les différentes commissions préparatoires du comité de bassin.

Le projet de SDAGE intègre notamment des évolutions des zonages de gestion quantitative qui seront examinées par la commission planification prévue les 8 et 9 juillet prochains.

Les évolutions de zonages en zones de répartition des eaux (ZRE) sont de la compétence du Préfet de bassin : elles feront par conséquent l'objet d'une consultation dédiée menée parallèlement à la consultation sur le projet de SDAGE qui traitera, elle, du passage de 7B-2 vers 7B-3.

La révision du SDAGE fait écho en Pays de la Loire au plan régional de reconquête de la ressource en eau mis en œuvre conjointement par l'État, le Conseil régional et l'agence de l'eau, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce plan s'appuie sur la mobilisation des acteurs de terrain, bassin par bassin, en leur donnant les moyens de réaliser les projets les plus favorables à la qualité de l'eau. De plus, les temps de réponse des milieux aquatiques étant importants, la démarche s'inscrit dans le temps.

C'est dans ce contexte que le Préfet de bassin m'a demandé de mener une concertation locale sur les propositions de zonage pour alimenter les travaux de la commission planification des 8 et 9 juillet.

Vous trouverez ci-joint des documents exposant ses propositions: territoires concernés par les évolutions de zonage envisagées, leurs conséquences et les éléments de connaissance dont nous disposons.

Il est important que l'approche collective régionale puisse également s'appliquer à la question de la gestion quantitative, tout en s'inscrivant dans la démarche initiée par le Préfet de bassin.

C'est pourquoi je suis également ouvert à des initiatives complémentaires portées par les acteurs des territoires et permettant d'aller au-delà d'une approche purement réglementaire, en s'engageant sur des actions à mener sur chaque bassin ligérien pour améliorer la gestion de la ressource et adapter les prélèvements lorsque c'est nécessaire.

La pertinence de ces propositions et de ces engagements pourra m'amener, secteur par secteur, à proposer au Préfet de bassin d'examiner une temporisation des classements qu'il envisage.

Je vous remercie de me transmettre vos contributions pour le 22 juin à l'adresse suivante : echanges.strategie-eau.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet



Claude d'Harcourt

Liste des destinataires :

Madame la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ;

Monsieur le président du conseil départemental de la Vendée ;

Monsieur le président du conseil départemental de la Sarthe ;

Monsieur le président du conseil départemental de la Mayenne ;

Monsieur le président du conseil départemental de Maine et Loire ;

Monsieur le président du conseil départemental de Loire Atlantique ;

Mesdames et Messieurs les présidents des structures porteuses de SAGE ;

Monsieur le Président d'Atlantic'eau ;

Monsieur le Président de Vendée eau ;

Monsieur le président de la chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire ;

Messieurs les présidents des chambres départementales d'agriculture ;

Monsieur le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ;

Mesdames et Messieurs les présidents des chambres départementales de commerce et d'industrie ;

Monsieur le président de la chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat ;

Mesdames et Messieurs les présidents des chambres départementales des métiers et de l'artisanat ;

Monsieur le président de France Nature Environnement Pays de la Loire ;

Monsieur le président UFC-Que Choisir Pays de la Loire ;

Messieurs les présidents des fédérations départementales de pêche ;

Monsieur le directeur régional du BRGM ;

Madame la directrice régionale de l'Office français de la biodiversité ;

Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

En copie :

Messieurs les Préfets de département (copie aux directeurs départementaux des territoires des Pays de la Loire et à mesdames et messieurs les directeurs et directrices départementaux de la protection des populations) ;

Madame la directrice régionale de la délégation Maine Loire Océan de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire ;

Madame la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ;

Madame la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

Monsieur le Préfet de la région Centre, Préfet coordinateur de bassin Loire Bretagne ;